



GREENPEACE



« **QUEL ACCES AU DROIT DE L'ENERGIE ?** »

Colloque organisé par la Clinique Juridique de Paris en collaboration avec l'association Greenpeace France et la Clinique du droit de l'EFB de Paris, en partenariat avec l'Ordre des avocats de Paris, SupBarreau et Radio Campus

Le mercredi 18 avril 2018, de 9h à 13h
Auditorium de la **Maison du Barreau de Paris**
2 Rue de Harlay, 75001 Paris

Inscriptions [ici](#)

Introduction :

La transition énergétique occupe une place prépondérante dans l'actualité. Interroger l'accès au droit de l'énergie suppose d'abord en France de se pencher sur le secteur du nucléaire. Ce champ semble d'autant plus intéressant que bien que la France soit le pays le plus nucléarisé du monde, cette réglementation demeure mal connue. Cette question conduit ensuite à étudier l'accès au droit dans le secteur des énergies renouvelables et notamment des énergies solaire et éolienne. Dans l'ensemble de ces secteurs, l'effectivité des droits environnementaux mérite d'être mesurée. En effet, les demandes d'accès à l'information y sont conciliées à la protection de secrets publics et privés. Enfin, l'efficacité de l'accès au droit de l'énergie invite à interroger le rôle qu'y tiennent les juges, nationaux et européens.

I. « L'effectivité de l'accès au droit de l'énergie » (1^{ère} table ronde)

L'accès à l'information constitue un vecteur primordial de la transparence et d'accessibilité du droit dans le secteur de l'énergie. Quels sont les grands piliers de la réglementation dans les secteurs du nucléaire ? Comment s'effectue l'arbitrage entre l'accès aux informations et la protection des secrets industriels et défense ? Ces questions auxquelles l'ASN et la CADA sont régulièrement confrontées reposent sur une réglementation dont l'impact sur l'effectivité du droit à l'information sera interrogé.

→ « *Les grands axes du droit nucléaire et l'accès à l'information* »

Henri Legrand, Conseiller auprès du directeur général de l'Autorité de sûreté nucléaire

→ « *L'instabilité de la norme, le cas de l'éolien* »

Antoine Guiheux, Docteur en droit public et Avocat à la Cour

→ « *Les demandes d'accès à l'information relatives à l'énergie* »

Bastien BRILLET, Rapporteur général adjoint de la Commission d'accès aux documents administratifs

→ « *L'effectivité de l'accès à l'information face à la protection des secrets* »

Marine Fleury, Docteure en droit public

→ « *La place centrale de l'information face aux risques sanitaires, parallèle avec l'affaire de l'amiante* »

Guillaume Hannotin, Avocat associé au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation

II. « L'effectivité de l'accès au juge en droit de l'énergie » (2^{ème} table ronde)

Dans le secteur du droit de l'énergie et plus particulièrement du marché de l'électricité, la massification et la technicité croissante des contentieux interrogent l'office des juges. Cette question sera notamment illustrée dans le secteur de l'énergie solaire. Au niveau européen, la légalité des soutiens financiers apportés à ces secteurs (nucléaire et renouvelables) est appréciée notamment au regard de la réglementation des aides d'État. Toutefois, l'accès au juge de l'Union afin de contester la légalité de ces financements publics demeure très limité.

→ « *Le contentieux de l'énergie devant le Conseil d'Etat et l'office du juge* »

Guillaume Goulard, Président de la 9^{ème} chambre de la section du contentieux du Conseil d'État

→ « *L'accès au juge et la technicité des problématiques* »

Guillaume Dezobry, Avocat of Counsel (cabinet FIDAL), Maître de conférences en droit public

→ « *Le solaire à l'épreuve du droit* »

David Gréau, Responsable du syndicat des professionnels de l'énergie solaire ENERPLAN

→ « *L'accès au juge: l'intérêt à agir et la régularisation* »

Arnaud Gossement, Avocat à la Cour

→ « *L'accès au juge de l'Union en matière d'aide d'Etat* »

Liliana Eskenazi, Avocat – Counsel (cabinet FTDP - Fréget – Tasso de Panafieu)